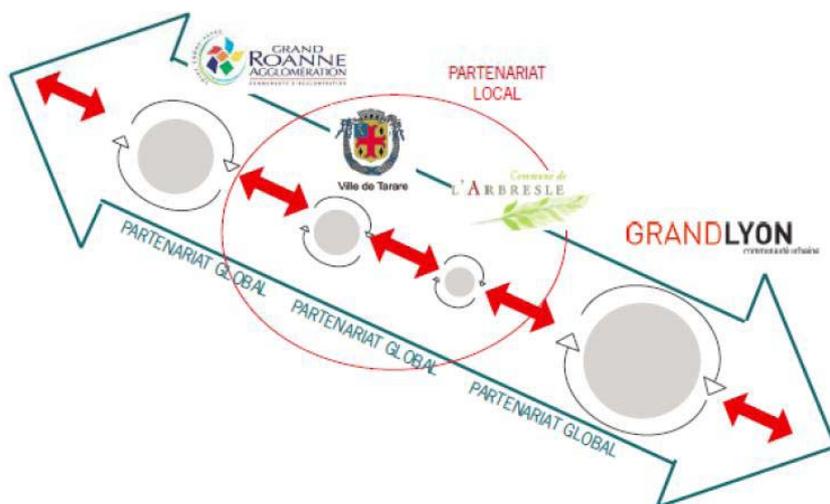


Travail en mode projet dans le cadre d'une Convention Territoires Partenaires

Contexte

Dans un double contexte de structuration du pôle métropolitain lyonnais et de construction de la nouvelle portion de l'autoroute A89 à l'ouest de Lyon, l'appel à projets en soutien aux relations villes-campagnes lancé en 2009 par la DRAAF Rhône-Alpes est perçu comme une opportunité d'engager un dialogue interterritorial sur une métropolisation respectueuse des équilibres urbains-ruraux.

Portée par la commune de Tarare (11 000 habitants), la réponse à l'appel à projets a donné lieu à la formalisation d'une **Convention Territoires Partenaires (CTP)** - modalité originale de formalisation d'un accord politique - entre la communauté urbaine de Lyon, les villes de Tarare et l'Arbresle et la communauté d'agglomération du Grand Roanne avec l'ambition de **construire de nouvelles forme de coopération et de solidarité entre territoires urbains et ruraux et favoriser la dynamique rurale et le développement des fonctions des petites villes** sur l'axe géographique Lyon-Roanne qui constitue la Porte Nord-Ouest de l'agglomération lyonnaise.



Particularité de ce partenariat : les villes rurales de Tarare et l'Arbresle se sont engagées sans leurs communautés de communes.

Objectifs visés

A travers la CTP, deux objectifs principaux sont recherchés :

- **Construire une démarche partagée** avec l'ensemble des acteurs : Communes, EPCI, acteurs institutionnels, économiques, sociaux et associatifs, habitants.
- **Dégager des stratégies partagées de développement** et des coopérations entre collectivités territoriales à travers la mise en commun et le partage d'enjeux, le travail en équipe des services techniques des collectivités, le transfert de savoir faire et la mobilisation commune de ressources.

Partage d'expérience novembre 2011

Thème :

Gestion de l'espace, outils et méthodes

Sous-thèmes :

Périurbain, villes-campagnes
Coopération

Mots-Clés

Relations Villes-Campagnes,
mode projet, convention
territoires partenaires

Type de bénéficiaire

Collectivités locales

2 EPCI et 2 communes de
deux départements de la
région Rhône-Alpes

Coût du projet

- Montant total : 133 315 €
- Fonds européens en % du total : 45 %
- Autres sources de financement : collectivités locales

Programme/axe /mesure

FEADER - Dispositif 341B

Dates du projet

Date de début : 2010

Date de fin (prévisionnelle) :
2013

Présentation résumée

Le **travail en mode projet** dans le cadre de cette démarche de coopération territoriale s'appuie sur :

- **Le recrutement d'un chef de projet externe** – avec un double positionnement d'animation et de médiation - pour organiser la conduite des travaux et faciliter la mobilisation des parties prenantes concernées – notamment les communautés de communes non associées à la CTP.
- **La nomination d'une chargée de mission**, doctorante en géographie sous convention CIFRE, qui à travers la production d'une thèse contribue à construire des éléments méthodologiques et d'analyse spécifiques et à faciliter la transférabilité et la réappropriation attendue dans le cadre des programmes soutenus par le FEADER.
- **Un pilotage autour de trois instances :**
 - Un comité de cadrage associant les exécutifs politiques des partenaires en charge de la validation des points d'étape.
 - Un comité technique, réunissant les responsables des services techniques des structures partenaires de la CTP, chargé, en phase de démarrage de construire un programme d'actions autour des thématiques identifiées lors de la réponse à l'appel à projets.
 - Un comité scientifique, missionné pour l'accompagnement de la doctorante-chargée de mission, pour orienter et guider sur la nature des études et travaux induits par le projet.

Résultats

La première année d'exercice de la CTP a été centrée sur :

- l'identification et la spécification d'un programme d'actions conduit en interne par les partenaires associés
 - l'identification et la mobilisation des acteurs externes : instances politiques et structures ressources à associer dans la mise en œuvre des actions.
- **16 réunions du comité technique** – réalisées entre mai 2010 et novembre 2011– ont abouti à la formalisation d'un programme constitué de 16 actions possibles dont la maîtrise d'ouvrage est ventilée entre partenaires. Sur ces actions, la CTP se positionne distinctement en termes de participation : interpellation, contribution, mutualisation.

Engagé	Attractivité résidentielle	Développement économique	Espaces naturels	Coopération culturelle
Débuté				
Stand by				
Interpellation : CTP incitatrice et initiatrice	T1 Impacts de l'autoroute A89 (T)			
	T2 Déplacements pendulaires et qualité du service ferroviaire (T)			
Contribution : CTP participant à des travaux métropolitains	A1 Problématique foncière (T)			C1 Grands événements culturels (GL)
	A2 Quartiers gare (GL/G4)	E1 Ecologie industrielle (GRA)	N1 Tourisme vert et métropolitain (GRA/RUL)	
		E2 Numérique (GRA)	N2 Circuits courts (GL/G4)	
E3 Agroalimentaire (GRA)				
Mutualisation : Valorisation d'atouts intra CTP	A3 Urbanisme commercial (GL/InterScot)	E4 Filière Bois (GRA)	N3 Enjeux de l'eau (A)	C2 Offre culturelle mutualisée (A)
		E5 Déconstruction (GRA)		
		E6 Textile (GRA)		
T3 Qualité de vie (A)				

- **Les axes de travail et de réflexion de la CTP sont aujourd'hui identifiés**, reconnus et intégrés par la plupart des parties-prenantes concernées par les thématiques traitées (agence d'urbanisme, Direction des politiques territoriales de la Région, Etablissements publics fonciers, CCI, ...). Les communautés de communes des villes rurales de Tarare et de l'Arbresle restent toutefois à associer sur le volet de la mise en œuvre.

Points d'intérêts

2 points spécifiques sont à retenir de cette expérimentation :

- **Le mode original de formalisation du partenariat politique entre collectivités** à travers la signature de la « Convention Territoires Partenaires ». Cette convention - établie et signée entre les 4 partenaires et approuvée par leurs conseils communautaires et municipaux - s'appuie sur le régime juridique des ententes, conventions et conférences définis par le code général des collectivités territoriales. Elle formalise la volonté de ces collectivités de développer des coopérations sur la période de l'appel à projets.
- **Le travail en mode projet** au sein du comité technique qui a contribué à une véritable mise en réseau des équipes techniques des collectivités partenaires qui développent et valorisent aujourd'hui ce lien au-delà des thématiques inscrites dans la CTP.

Enseignements

La réelle dynamique de coopération territoriale initiée par la Convention Territoires Partenaires s'inscrit dans un contexte complexe de construction du pôle métropolitain sur un autre périmètre géographique et de réforme des collectivités territoriales qui exacerbe aujourd'hui certaines relations territoriales. L'accord politique doit non seulement être conforté entre les partenaires initiaux mais également élargi aux autres parties-prenantes et instances territoriales pour garantir la mise en œuvre du programme d'actions. C'est tout l'enjeu des prochains travaux.

Pour en savoir plus :

Henri Jacot - Chef de projet - henrijacot@free.fr
Claire Bourdon - Chargée de mission - cbourdon@ville-tarare.fr

Structure / organisation : Ville de Tarare

Rédacteur de la fiche :

villes-campagnes@caprural.org

Date de rédaction :

novembre 2011

Dernière mise à jour :

novembre 2011